

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2011-01-10

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 10 janvier 2011 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Vincent Fontaine et Guy Larkin,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

SONT ABSENTS : Madame Sylvie Cassar et Monsieur D'Arcy Ryan

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2010
4. Suites au procès-verbal du 6 décembre 2010
5. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 6 décembre 2010
6. Suites au procès-verbal de la séance spéciale du 6 décembre 2010
7. Période de questions des visiteurs
8. PIIA, 207 rue du Boisé
9. Acceptation du début des travaux Plateau Massawippi
10. Adoption du règlement d'emprunt RIEM
11. Mandat de signature borne sèche, chemin Université
12. Adoption des comptes à payer
13. Correspondance
14. Divers
15. Clôture de la séance

11-01-10.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

11-01-10.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté en laissant le point « *Divers* » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-10.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2010

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-10.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2010

Aucune suite

11-01-10.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 6 DÉCEMBRE 2010

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 6 décembre 2010 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

11-01-10.06 SUITES AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 6 DÉCEMBRE 2010

Aucun visiteur

11-01-10.07 PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Madame Louise Lacombe et Messieurs Mario Brisebois et Thierry Gros sont présents.

Monsieur Gros amène un commentaire à l'effet que le conseil municipal ne fait pas assez état au niveau des communications des bonnes nouvelles surtout de la baisse du taux de taxes pour 2011 et Monsieur Brisebois abonde en ce sens.

11-01-10.08 PIIA, 207 RUE DU BOISÉ

ATTENDU QUE les propriétaires de la maison située au 207, rue du Boisé ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil autorise la demande de permis de construction pour la propriété située au 207, rue du Boisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*****MONSIEUR LARKIN SE RETIRE DE L'ASSEMBLÉE**

11-01-10.09 ACCEPTATION DU DÉBUT DES TRAVAUX PLATEAU MASSAWIPPI

ATTENDU qu'une demande de la firme 9154-1482 Québec inc, promoteur, concernant l'acceptation du début des travaux par la municipalité du projet Plateau Massawippi a été remise à la municipalité;

ATTENDU que la firme d'ingénierie Génipur recommande l'acceptation du début des travaux de ce projet;

ATTENDU que les règlements concernant les nouvelles rues ont été observés et respectés;

ATTENDU que le promoteur mandate la firme DJL Construction pour la réalisation des travaux;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte de signer une entente telle que prévue au règlement n° 2009-08 et accepte le début des travaux du projet Plateau Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*****MONSIEUR LARKIN RÉINTÈGRE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

11-01-10.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE DES EAUX MASSAWIPPI

ATTENDU que la Régie des eaux Massawippi souhaite procéder à un règlement d'emprunt relatif aux travaux de construction des conduites de raccordement pour la future usine d'eau potable;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la Régie à la séance ordinaire du 6 octobre 2009;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité du Canton de Hatley déclarent avoir lu ledit règlement et renoncer à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

QUE la municipalité du Canton de Hatley donne son accord à l'adoption du règlement n° 2010-03 de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi, relatif aux travaux de construction des conduites de raccordement d'un montant de 2 475 000 \$;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie et à toute autre personne que la présente pourrait concerner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-10.11

MANDAT SERVITUDE BORNE SÈCHE CHEMIN UNIVERSITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a installé une borne sèche sur le lot n° 4 209 513, situé sur le chemin de l'Université et appartenant à Monsieur Derwyn McKinven;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater et autoriser les signataires pour établir les servitudes nécessaires au maintien et à l'entretien ladite borne sèche;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate et autorise Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer tous les documents relatifs aux servitudes nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-10.12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201001100 et 201100028	167 799,18 \$
Salaires décembre 2010	35 391,54 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 11 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-10.13

CORRESPONDANCE

Sentiers de la Tomifobia
MDDEP matières résiduelles
Guide du citoyen
Recycle Québec, compensation 5 519, 86\$

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

11-01-10.14

DIVERS

Aucun sujet apporté.

11-01-10.15

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale